

ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES 2025

1 Description générale

La fonctionnalité **Entretien pharmaceutique** sert à effectuer l'accompagnement des patients :

- ✓ asthmatiques,
- ✓ sous anticoagulants oraux par voie directe (**AOD**) pour réduire les risques d'iatrogénie,
- ✓ sous traitement par anti-vitamine K (**AVK**),
- ✓ sous traitement anticancéreux oraux,
- ✓ sous traitement antalgique de palier II (opioïdes de palier II),
- ✓ les femmes enceintes

Ainsi qu'effectuer **les types de bilans suivants** :

- ✓ Bilan partagé de médication (**BPM**) pour les patients polymédiqués avec au moins 5 traitements pour une durée consécutive, prévisible ou effective supérieure ou égale à 6 mois.
- ✓ Bilan de prévention.

Uniquement les patients qui ont plus de 18 ans sont éligibles aux Entretiens Pharmaceutiques.

Toutefois, si un client est mineur mais il est déjà adhérent aux Entretiens Pharmaceutiques, cette restriction ne s'applique pas à lui.

L'accompagnement des patients est fait sous forme d'entretiens pharmaceutiques au cours desquels vous exercerez votre **rôle de conseil pour l'initiation, l'observance et le suivi des traitements**.

Deux entretiens seront proposés aux patients qui s'inscriront auprès de vous, ce suivi régulier fait l'objet d'une rémunération annuelle, en fonction du respect des engagements individuels de santé publique :

- réaliser un entretien à l'instauration du traitement
- et au moins 2 entretiens par an,
- s'assurer de la réalisation de l'INR,
- en cas de besoin prendre contact avec le prescripteur avec le consentement du patient.

Abréviations utilisées :

EP(s) = Entretien(s) Pharmaceutique(s)

AC = anticancéreux.

AVK = anti-vitamine K

AOD = anticoagulants oraux par voie directe

BPM = bilan partagé de médication

Les AVK (Anti Vitamine K), c'est une classe de médicaments, on les appelle AVK car ils empêchent l'organisme d'absorber « trop » de vitamine K.

La vitamine K est un facteur de coagulation : pour faire simple, en diminuant le taux de vitamine K, on fait en sorte que les gens ont le sang qui coagule « moins vite » : on donne ça aux gens ayant un risque d'accident vasculaire cérébral, on peut aussi donner sa suite à (ou avant) certaines interventions chirurgicales afin d'éviter la formation de caillots.

Du fait de leur mécanisme d'action, ils empêchent une coagulation normale : de ce fait le risque d'hémorragie est augmenté : une simple « coupure » peut saigner pendant des jours, un choc peut créer un hématome important au lieu d'un simple bleu etc.

Pour suivre les traitements et adapter la posologie, on mesure la qualité de la coagulation, grâce à un indice appelé **INR (International Normalized Ratio)**, ou grâce au dosage de la prothrombine. L'avantage de l'INR par rapport au simple dosage de la prothrombine, c'est que l'INR est normalisée, et il tient compte des réactifs de tests utilisés.

La mesure de l'INR est prescrite à des patients sous traitement anticoagulant par antivitamine K. Il n'y a aucun intérêt à prescrire l'INR à une personne qui n'est pas sous AVK.

En effet la coagulation du sang est généralement très fluctuante pour ce type de patient. Il convient donc de contrôler le taux régulièrement. Si l'INR est anormale, le traitement sera réajusté.

Les valeurs normales de l'INR sont :

1. entre 2 et 3 pour une personne ayant un traitement anticoagulant par antivitamine K, dans les cas suivants :
 - Préventions primaire et secondaire des thromboses veineuses
 - Chirurgie à haut risque thrombotique
 - Traitement secondaire des thromboses veineuses et des embolies pulmonaires
 - Trouble du rythme cardiaque
 - Prothèse cardiaque tissulaire, valvulopathie, infarctus du myocarde, fibrillation auriculaire, valve aortique
2. entre 3 et 4.5 pour une personne ayant subi une intervention
 - Prothèse valvulaire mécanique (haut risque)
 - Embolies systémiques récidivantes au-delà de 5, le risque hémorragique est important

Les AODs (anticoagulants oraux par voie directe) Les anticoagulants oraux directs sont tous efficaces dans la prévention de la maladie thrombopénique après chirurgie orthopédique.

2 Cadre juridique

AVK : L'avenant n° 1 (PDF, 163.87 Ko) à la convention nationale pharmaceutique fixe les **modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement par le pharmacien des patients sous traitement chronique par antivitamine K (AVK)** conformément aux dispositions de l'article 28.1 de la convention nationale.

Il a été signé entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), les trois syndicats représentatifs des pharmaciens d'officine : la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) et l'Union nationale des pharmacies de France (UNPF), ainsi que l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (Unocam), le 10 janvier 2013.

Publié au Journal officiel le 27/06/2013, il est rentré en vigueur le 28/06/2013.

Le dispositif d'accompagnement AVK constitue l'un des axes de la rémunération sur objectifs de santé publique du pharmacien.

Asthme : L'avenant n° 4 (PDF, 261.1 Ko) à la convention nationale pharmaceutique fixe les **modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement par le pharmacien des patients asthmatiques**, conformément aux dispositions de l'article 28.2 de la convention nationale.

Il a été signé entre l'Union des caisses nationales d'assurance maladie (Uncam) et le syndicat majoritaire : la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF). Publié au Journal officiel 02/12/2014, il est entré en vigueur le 03/12/2014.

Le dispositif d'« accompagnement Asthme » constitue l'un des axes de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) du pharmacien.

AOD : L'avenant n° 8 (PDF, 482.42 Ko) à la convention nationale pharmaceutique a été signé entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO). Publié au Journal officiel le 28/06/2016, il est entré en vigueur le 29/06/2016.

Cet avenant promeut un certain nombre d'**évolutions pour les dispositifs d'accompagnements toutes thématiques confondues**, et fixe les **modalités de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement par le pharmacien des patients sous anticoagulants oraux par voie directe (AOD)**, second volet de l'accompagnement des patients sous anticoagulants oraux, conformément aux dispositions de l'article 28.1 de la convention nationale.

Ces dispositifs d'accompagnement constitue l'un des axes de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) du pharmacien.

L'article 31.2.2 de l'avenant prévoit à cet égard le versement au pharmacien d'une rémunération annuelle par patient de 30 € ou 40 €, selon les modalités de l'accompagnement.

BPM : L'avenant 12 (PDF) a été signé entre l'UNCAM, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) et l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO).

Publié au Journal officiel le 16 mars 2018, il est entré en vigueur le 17 mars 2018.

Cet avenant fixe les modalités de mise en œuvre du **bilan partagé de médication**, dispositif d'accompagnement destiné aux patients âgés polymédiqués, conformément aux dispositions de l'article 28.5 de la convention nationale, issu de l'avenant 11.

Le bilan partagé de médication constitue un nouvel axe de la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp) du pharmacien. L'article 31.2.2.3 de l'avenant prévoit à cet égard le versement au pharmacien d'une rémunération annuelle par patient de 60 € la 1^{re} année de mise en place, et de 20 ou 30 € les années suivantes. L'élargissement du bilan de médication (défini par la HAS) aux patients de 65 ans et plus polymédiqués (5

molécules ou principes actifs prescrits, pour une durée consécutive de traitement supérieure ou égale à 6 mois) est déterminé par l'avenant 19 à la convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine (PDF) a été signé le 19 novembre 2019.

Anticancéreux oraux : L'avenant 21 à la convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine (PDF), a été signé le 29 juillet 2020, entre d'une part, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et, d'autres part, l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO) et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF). L'Union nationale des organismes complémentaires (Unocam) a rendu une délibération le 18 août 2020 par laquelle elle prend acte de cet avenant 21 sans en devenir signataire.

Publié au Journal officiel du 30 septembre 2020, cet avenant 21 présente d'une part, les **nouvelles modalités de mise en œuvre de la rémunération des accompagnements pharmaceutiques pour les patients sous traitements chroniques**, et d'autre part, la mise en place d'un **nouvel accompagnement pharmaceutique pour les patients sous traitement anticancéreux oraux**.

À la suite de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, les accompagnements pharmaceutiques sont désormais payés à l'acte. Il convient de facturer via un code acte la séquence annuelle d'accompagnement et de conserver tous les justificatifs des accompagnements réalisés, comme à l'accoutumée.

Accompagnement aux femmes enceintes : Suite à la signature de la nouvelle convention des pharmaciens le 9 mars 2022, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 7 novembre 2022. Depuis cette date, les pharmaciens peuvent proposer un **accompagnement aux femmes enceintes**.

Traitements antalgiques opioïdes au long cours aboutissent fréquemment à une dépendance physique. Ils entraînent un risque de symptômes de sevrage en cas d'arrêt brutal ou trop rapide des prises. La dépendance aux opioïdes est un problème de santé publique majeur en France et dans le monde.

L'avenant 1 à la convention nationale des pharmaciens signée le 10 juin 2024 permet la réalisation et la valorisation d'entretiens dédiés au suivi des patients sous traitement opioïdes de palier II. L'objectif de cet entretien consiste à lutter contre la dépendance aux opioïdes en accompagnant les patients dans la prise de leur traitement.

Selon l'Arrêté du 5 juillet 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention nationale du 9 mars 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049892219>), à partir du 8 janvier 2025, il est nécessaire de facturer chaque entretien au lieu de la facture finale pour l'année.

3 Critères d'éligibilité des patients

Vous pouvez proposer l'accompagnement via les entretiens pharmaceutiques **aux clients** dits **éligibles** qui correspondent aux critères précis.

1. Suivi du traitement Asthme, AOD et AVK peut être proposé aux clients ayant acheté des médicaments appropriés.

Les médicaments appropriés sont :

Asthme : les traitements des classes ATC R03BA% et R03AK%

AOD : le rivaroxaban (Xarelto®), l'apixaban (Eliquis®) et le dabigatran (Pradaxa®)

AVK : les traitements des classes ATC 'B01AA%

2. Suivi du BPM peut être proposé si toutes les conditions décrites ci-dessous sont respectées :

- le patient inclus dans le dispositif doit avoir **plus de 65 ans** ;
- le patient doit **s'être vu prescrire au moins cinq traitements chroniques différents** soumis à prescription médicale remboursables (dans ce cas le nombre de traitements concernés est apprécié sur la base des données de remboursement) ou non remboursables (dans ce cas, vous déclarerez les traitements prescrits via amelipro) ;
- les traitements doivent être **prescrits pour une durée consécutive de traitement supérieure ou égale à 6 mois**, durée constatée avant ou après l'adhésion au dispositif.

3. Accompagnement peut être proposé aux patients sous traitement anticancéreux oraux (à partir du 2eme trimestre 2021) dans les cas suivants :

- les traitements anticancéreux **au long cours** : hormonothérapie (tamoxifène, anastrozole, letrozole, exemestane), methotrexate, hydroxycarbamide, bicalutamide) ;
- les **autres anticancéreux** des classes ATC L01 et L02 administrés par voie orale.

4. Accompagnement "Mon bilan de prévention" [_article Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Les bilans de prévention sont destinés à toutes les personnes dans les tranches d'âge suivantes :

- 18-25 ans ;
- 45-50 ans ;
- 60-65 ans ;
- 70-75 ans.

Ces assurés recevront de l'Assurance Maladie un courriel les invitant à prendre rendez-vous pour bénéficier de leur bilan de prévention.

5. Accompagnement antalgiques de palier II.

Les patients éligibles à cet entretien sont les patients :

- de plus de 18 ans,
- sous traitement par antalgique de palier II lors de leur 2e délivrance (tramadol, poudre d'opium, codéine et dihydrocodénone).

4 Activation

Pour activer la fonctionnalité Entretien pharmaceutique, cochez la case correspondante dans le menu **Dossier / Préférences / Options / 1.Saisie** :

Options ? x

1. Saisie | 2. Confirmation | 3. Stock | 4. Générales 1
5. Générales 2 | 6. Générales 3 | 7. Générales 4 | 8. Web

☐ Contrôle de la date de naissance

☐ Contrôle pour l'ordonnancier ☐ ne demande pas l'adresse

☒ Contrôle des interactions niveau (1...6): 1 90 Jours

☒ Contrôle de la limite d'âge

☒ Contrôle des contre-indications

☐ Contrôle des codes actes pour subro

☐ Contrôler la case Commandes en vente

☒ Saisie des détails pour centre Sesam après lecture de la carte Vitale

☒ Saisie des détails pour mutuelle après lecture de la carte Vitale

☒ Contrôle de l'attestation papier pour CV

☐ Contrôle des stupéfiants

☒ Remplacer Solde/CA -> Tel

☒ Proposer la substitution pour les génériques NR

☒ **Entretien pharmaceutique**

☐ SMS automatique pour les promis

☐ Rendu monnaie euro automatique

☐ Activer encaissement en devise supp

☒ Activer l'affichage de la devise supp

☒ Affichage automatique du médecin dans une facture enchaînée

☒ Messages de restriction produit

☐ Recherche par DCI pour les produits non-génériques

☐ Interdiction de renouvellement des produits hypnotiques

☐ Mettre en couleur les lignes traitées dans les propositions de commandes

☒ Contrôle du scan lors de la modification des droits mutuelle

options locales (uniquement ce poste)
sans icône: tous les postes de l'officine

OK Annuler

5 Facturation dans Winpharma

Principes de facturation

Les accompagnements doivent être facturés :

- seuls, indépendamment de toute autre facturation,
- en mode sécurisé Sesam-Vitale en présence du patient,
- à une date égale ou postérieure à la date de prescription,
- en tiers payant,
- en indiquant la situation du patient (AT/MP, maternité),
- Le pharmacien doit s'identifier à la fois comme exécutant et prescripteur.

Important !

AVANT le 08 janvier 2025 la facturation des entretient pharmaceutiques a été annuelle.

A PARTIR DU 08 janvier 2025, il est nécessaire de facturer chaque entretien au lieu de la facture finale pour l'année.

De ce fait, les types d'accompagnement et les rémunérations correspondants ont été changés dans Winpharma.

Les caractéristiques des entretiens pharmaceutiques

Type d'accompagnement	Année d'accompagnement	Code Acte	Rémunération Métropole (en Euro)				Rémunération DOM (en Euro)			
			1er Entretien	2ème Entretien	3ème Entretien	Total annuel	1er Entretien	2ème Entretien	3ème Entretien	Total annuel
Tous types	Adhésion tous types	TAC	-	-	-	0.01	-	-	-	0.01
Bilan de prévention (ne peut être facturé qu'une seule fois par personne et par tranche d'âge)		RDP	30	-	-	-	31.5	-	-	-
Accompagnement des patients sous AOD	Année 1	ASI	15	15	20	50	15.75	15.75	21	52.5
	Années suivantes	ASS	10	20	-	30	10.5	21	-	31.5
Accompagnement des patients sous AVK	Année 1	ASI	15	15	20	50	15.75	15.75	21	52.5
	Années suivantes	ASS	10	20	-	30	10.5	21	-	31.5
Accompagnement des patients asthmatiques	Année 1	ASI	15	15	20	50	15.75	15.75	21	52.5
	Années suivantes	ASS	10	20	-	30	10.5	21	-	31.5
Accompagnement des patients sous traitement anticancéreux long cours	Année 1	AC1	15	15	30	60	15.75	15.75	31.5	63
	Années suivantes	AC3	10	20	-	30	10.5	21	-	31.5
Accompagnement des patients sous traitement anticancéreux autres	Année 1	AC2	15	15	50	80	15.75	15.75	52.5	84
	Années suivantes	AC4	10	20	-	30	10.5	21	-	31.5

ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES 2025

Type d'accompagnement	Année d'accompagnement	Code Acte	Rémunération Métropole (en Euro)					Rémunération DOM (en Euro)				
			Entretien initial	Analyse et transmission à MT	2ème Entretien	3ème Entretien	Total annuel	Entretien initial	Analyse et transmission à MT	2ème Entretien	3ème Entretien	Total annuel
Accompagnement des patients polymédiqués (bilan de médication)	Année 1	BMI	15	15	15	20	65	15.75	15.75	15.75	21	68.25
	Années suivantes	BMS	10	20	-	-	30	10.5	21	-	-	31.5

Changement des codes actes à partir du 01/10/2022

Les codes prestations AKI, AKS, AOI, AOS ne sont plus utilisés à partir du 1er octobre 2022.

Le code unique ASI sera utilisé pour "accompagnement 1ère année" de AVK, AOD et Asthme.

Le code unique ASS sera utilisé pour "accompagnement années suivantes" de AVK, AOD et Asthme.

Adhésion du client aux entretiens pharmaceutiques

1) Un client éligible ou un produit déclencheur étant saisi en facturation, la fenêtre des entretiens pharmaceutiques est affichée automatiquement :

Entretiens pharmaceutiques : ZHELEVA EVA

1. AVK 2. AOD 3. Asthme 4. BPM

Ordonnances patient : Date d'inscription : 13.10.2020 Pharmacien : TEST TEST

Date	Facture	Ordon...	Opér...	Code13Réf	Nom	Q..	Médecin
12.10.2020	200000039	12.10.2020	1 TITULAIR	34009 3356430 8	SINTROM 4MG CPR BT30	1	ABADIE PHIMIPPE

Sélectionner le statut adhérent du client puis l'impression du bulletin d'adhésion sera proposée.

Plus d'inscription à effectuer sur Améli.

Pharmacien : TEST TEST

Entretiens :

Pharmacien	Date planifiée	Date réelle	Inscrire Ameli
TEST TEST	01.10.2020	02.10.2020	☐

Le patient est adhérent EP dans ma Pharmacie

Le patient refuse les EP dans ma Pharmacie

Imprimer le bulletin

Ameli.fr

Fermer

Cliquer sur « Ajouter » pour planifier un nouvel entretien Pharmaceutique

Cliquer sur « Créer une facture » pour réaliser la facturation EP

Ajouter Modifier Supprimer Créer une facture...

Les onglets "AVK", "AOD", "Asthme" et "Anticancereux" sont présents dans la fenêtre "Entretiens pharmaceutique" si les produits correspondants sont présents dans l'historique des ventes du client.

2) sélectionnez le statut d'adhérent et imprimez le bulletin d'adhésion en appuyant sur **Oui** dans la fenêtre affichée :

WinPharma

Voulez-vous imprimer un bulletin d'adhésion ?

Oui Non

Les accompagnements pharmaceutiques ne doivent plus être enregistrés sur AmeliPro.

3) sélectionnez le type de facturation correspondant à l'adhésion du client (à voir Les caractéristiques des entretiens pharmaceutiques) :

Par exemple, le type TAC : Codes Traceur Accompagnement (adhésion).

Créer une facture...

Choisissez le type de la facturation :

- TAC : Code Traceur Accompagnement (adhésion)**
- ASI : Accompagnement AVK entretien 1 année 1
- ASI : Accompagnement AVK entretien 2 année 1
- ASI : Accompagnement AVK entretien 3 année 1
- ASS : Accompagnement AVK entretien 1 année suivante
- ASS : Accompagnement AVK entretien 2 année suivante

4) renseignez la date d'ordonnance et cliquez sur **Valider** :

Entretien pharmaceutique ? X

Dates

Ordonnance : 03/02/25

Facture : 03/02/25

Les droits utilisés sont ceux à la date de prescription

Valider Annuler

5) en conséquence, deux factures enchaînées sont créées (si la saisie du produit a déclenché l'adhésion aux entretiens pharmaceutiques) : la première contient le produit, la deuxième contient le **Code Traceur Accompagnement**.

Facture 1

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV F6 Scan Ordonnance F7 Facture Subrogatoire F8 Impression Ordonnance Ctrl+Entrée Règlement Ctrl+A Annuler

3,00 € 0,01 € Facture 3 (Ctrl+N)

Assuré

Nom ISSNER

Prénom NATACHA

No SS 2 50 19 62 643 002 68

Adresse CNDA

CP Ville 34170 CASTELNAU LE LEZ

Centre 01 349 9881 CPAM 34 CENTF

Tél Dom

Note

D. visite 03/02/25

Patient

Nom ISSNER

Prénom EP NATACHA

Lien/Né(e) ASSURÉ 01/19/50 1 75 ans

Tél/E-mail

Code Rer CV TP

☒ Mytu 99999997 C2S ex CMU

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat 100,0 100,0 0,0 100,0 100,0

N° Adh Mutu

Droits CV

Prescripteur

Nom

Prénom

Hôpital

RPPS

ID / Finess

Spéc Libé

Tél

Dates

Date/orig ord 03/02/25

Date fac 03/02/25

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort Réf. Cli : 1

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	SINTROM 4MG CPR BT30	1	12	0	PH7+HD7	0,0	0,00	3,00	0,00	1	3,00
2		0	0	0							

Facture 2

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV F6 Scan Ordonnance F7 Facture Subrogatoire F8 Impression Ordonnance Ctrl+Entrée Règlement Ctrl+A Annuler

3,00 € 0,01 € Facture 3 (Ctrl+N)

Assuré

Nom ISSNER

Prénom NATACHA

No SS 2 50 19 62 643 002 68

Adresse CNDA

CP Ville 34170 CASTELNAU LE LEZ

Centre 01 349 9881 CPAM 34 CENTF

Tél Dom

Note

D. visite 03/02/25

Patient

Nom ISSNER

Prénom EP NATACHA

Lien/Né(e) ASSURÉ 01/19/50 1 75 ans

Tél/E-mail

Code Rer CV TP

☒ Mytu 99999997 C2S ex CMU

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat 100,0 100,0 0,0 100,0 100,0

N° Adh Mutu

Droits

Prescripteur

Nom JULIAD

Prénom

Hôpital LIBÉRAL

RPPS 9970000453 6

ID / Finess TE S T00 3

Spéc PHARMACIEN Libé

Tél +33654987984

Dates

Date/orig ord 03/02/25

Date fac 03/02/25

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort Réf. Cli : 1

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	*Code Traceur Accompagnement		0	0	TAC	0,0	0,01	0,01	0,00	1	0,01

6) réglez la(es) facture(s) selon la procédure standard.

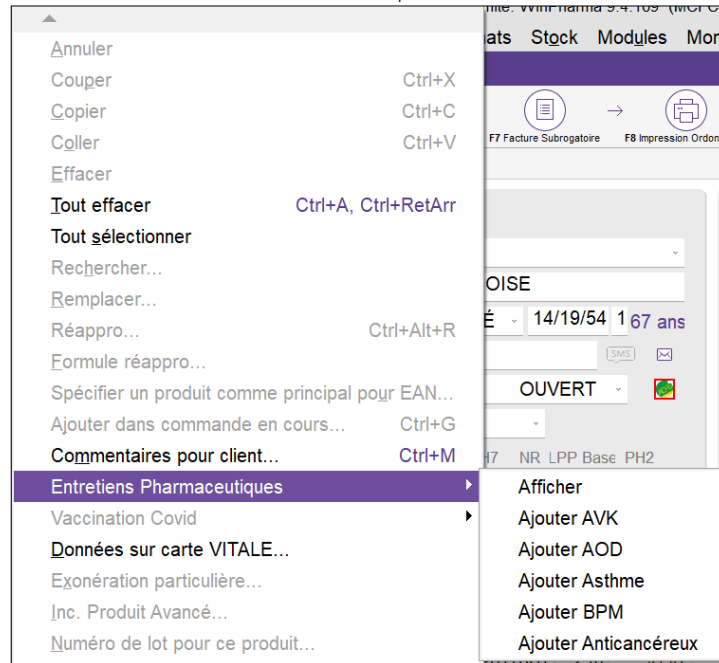
Moyens d'accès alternatif à EP

1. En Facturation :

- via le menu **Édition/Entretiens Pharmaceutiques** :

Cette option n'est active que si le client est saisi.

Si le client a accepté déjà le suivi, le menu contient une option **Afficher**.



Si le patient n'a pas de suivi, une option Afficher est absente.

Si le patient n'est pas éligible pour BPM (l'âge de patient est inférieur à 65 ans) ce type d'entretien ne sera pas proposé.

2. Depuis la fiche client :

- via le menu **Édition/Entretiens Pharmaceutiques** :

par l'icône EP :

Accompagnement du client

Si le client est abonné aux entretiens pharmaceutiques, l'icône EP apparaît à côté de son nom dans la zone Patient de la fenêtre de tarification.

L'icône EP peut être de différentes couleurs en fonction du statut d'abonnement du client :

 - le patient est abonné à l'un (ou plusieurs) des types de EPs.

Assuré

Nom

Prénom

No.SS

Adresse

CP Ville

Centre

Tél Dom

Note

D. visite

Patient

Nom 

Prénom

Lien/Né(e)

Tél Mob

Code Rer 

☒ Mutu

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat

N° Adh Mutu

Droits

Si le patient abonné aux plusieurs types d'entretiens pharmaceutiques a les différents statuts (par exemple, il a accepté l'accompagnement AVK dans votre pharmacie mais a refusé l'accompagnement AOD), l'icône reste verte.

 - le patient a refusé de l'accompagnement dans votre pharmacie.

Assuré

Nom 

Prénom

No.SS

Adresse

CP Ville

Centre

Tél Dom

Note

D. visite

Patient

Nom 

Prénom

Lien/Né(e)

Tél Mob

Code Rer 

☒ Mutu

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat

N° Adh Mutu

Droits

Vous pouvez modifier son statut par rapport à l'accompagnement en cliquant sur l'icône EP et choisissant le statut approprié dans la fenêtre affichée.

Facturer l'entretien d'accompagnement

1) accédez à la gestion des EPs ;

FACTURATION

1JR

F5 Lire Carte Vitale F6 Scan Ordonnance F7 Facture Subrogatoire F8 Impression Ordonnance Ctrl+Entrée Règlement Ctrl+A Annuler

0,00 € Facture 2 (Ctrl+N)

Assuré

Nom ISSNER
Prénom NATACHA
No SS 2 50 19 62 643 002 68
Adresse CND
CP Ville 34170 CASTELNAU LE LEZ
Centre 01 349 9881 CPAM 34 CENTI
Tél Dom
Note
D. visite 02/02/21

Patient

Nom **EP** ISSNER
Prénom NATACHA
Lien/Né(e) ASSURÉ 01/19/50 1 71 ans
Tél Mob
Code Rer CV CV TP OUVERT
Mytu 99999997 C2S ex CMU
Contrat PH4 PH7 NR LPP Base PH2 100,0 100,0 0,0 100,0 100,0
N° Adh Mutu
Droits CV

Prescripteur

Nom AAZANI
Prénom MIMOUN
Hôpital LIBÉRAL
RPPS
ID / Finess 59 1 21240 2
Spéc MÉDECINE GÉNÉRALE Libt
Tél
Dates
Date/orig ord 03/02/21
Date fac 03/02/21

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	BaseMtr	PrixTTC en E	Remise	Qté	Montant en E
1		0	0				0,00	0,00	0,00	1	

2) sélectionnez le type d'entretien si le client en a plusieurs ;

Entretiens pharmaceutiques : ISSNER NATACHA

1. AVK

Ordonnances patient : Date d'inscription : 02/02/21 Pharmacien : DELOBELLE JEAN RENE

Date	Facture	Ordonn...	Opéra...	Code13Réf	Nom	Q...	Médecin
02/02/21	210000004	02/02/21	1JR	34009 3356430 8	SINTROM 4MG CPR BT30		1 MACQUART THIBAUL

Pharmacien : DELOBELLE JEAN RENE

Entretiens :

Pharmacien	Date planifiée	Date réelle	Inscrire Ameli
DELOBELLE JEAN RENE	02/02/21		☐

EP Le patient est adhérent EP dans ma Pharmacie

EP Le patient refuse les EP dans ma Pharmacie

Imprimer le bulletin

Imprimer les fiches de suivi patient

Ameli.fr

Fermer

Ajouter Modifier Supprimer Créer une facture...

3) créez un nouvel entretien en cliquant sur le bouton **Ajouter** ou saisissez la date réelle de l'entretien planifié ;

Entretiens pharmaceutiques : ISSNER NATACHA

1. AVK

Ordonnances patient : Date d'inscription : 02/02/21 Pharmacien : DELOBELLE JEAN RENE

Date	Facture	Ordonn...	Opéra...	Code13Réf	Nom	Q...	Médecin
02/02/21	210000004	02/02/21	1JR	34009 3356430 8	SINTROM 4MG CPR BT30	1	MACQUART THIBAUT

Pharmacien : DELOBELLE JEAN RENE

Entretiens :

Pharmacien	Date planifiée	Date réelle	Inscrire Ameli
DELOBELLE JEAN RENE	02/02/21	03/02/21	☐

 Le patient est adhérent EP dans ma Pharmacie
 Le patient refuse les EP dans ma Pharmacie
 Imprimer le bulletin
Imprimer les fiches de suivi patient
Ameli.fr
Fermer

Ajouter Modifier Supprimer Créer une facture...

4) imprimez et remplissez les fiches de suivi :

Entretiens pharmaceutiques : ISSNER NATACHA

— □ ×

1. AVK

Ordonnances patient :

Date d'inscription : 02/02/21

Pharmacien : DELOBELLE JEAN RENE

Date	Facture	Ordonn...	Opéra...	Code13Réf	Nom	Q...	Médecin
02/02/21	210000004	02/02/21	1JR	34009 3356430 8	SINTROM 4MG CPR BT30		1 MACQUART THIBAUT

Pharmacien :

DELOBELLE JEAN RENE

Entretiens :

Pharmacien	Date planifiée	Date réelle	Inscrire Ameli
DELOBELLE JEAN RENE	02/02/21	03/02/21	☐

EP Le patient est adhérent EP dans ma Pharmacie

EP Le patient refuse les EP dans ma Pharmacie

 Imprimer le bulletin

A. Cliquez

Imprimer les fiches de suivi patient

Conclusions
Effets du traitement
Entretien d'évaluation
Observance
Surveillance biologique
Vie quotidienne et alimentation

B. Sélectionnez le type de fiche à imprimer

Ajouter

Modifier

Supprimer

Créer une facture...

- Le formulaire sélectionné est ouvert dans la nouvelle fenêtre et disponible pour le remplissage, l'impression ou le téléchargement.
- Le formulaire est prérempli par les données de la fiche client (si elle existe).

Conclusions

1 / 6

Conclusions

AVK CONCLUSIONS

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DU PATIENT

ENTRETIEN ÉVALUATION

DATE

LE PATIENT A-T-IL DES QUESTIONS ?

OUI NON

ENTRETIEN SURVEILLANCE BIOLOGIQUE

DATE

LE PATIENT A-T-IL DES QUESTIONS ?

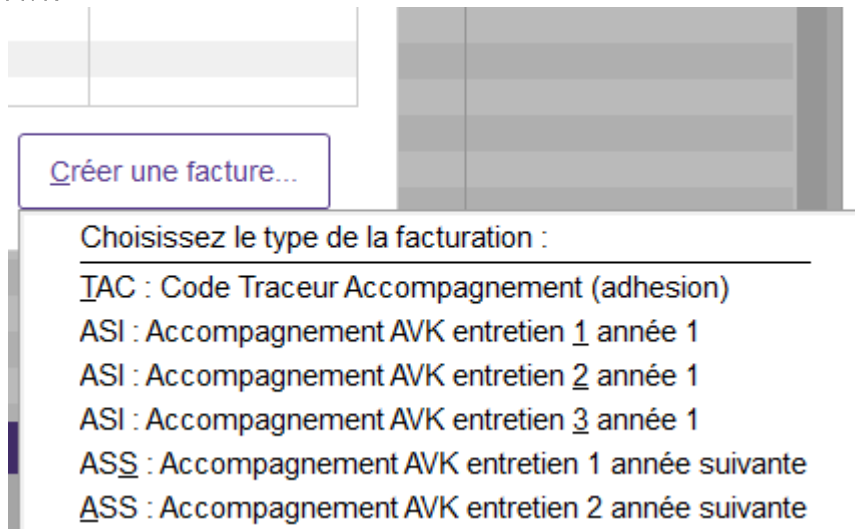
OUI NON

Fermer

5) sélectionnez le type de la facture à créer en fonction du type d'entretien :

Exemples

AVK

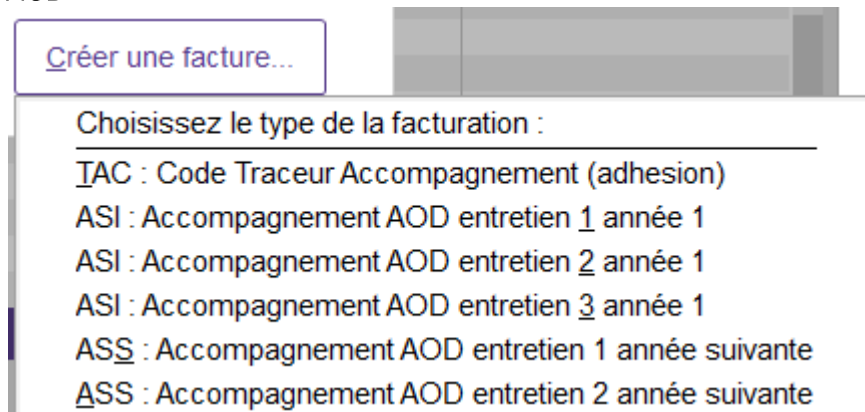


Créer une facture...

Choisissez le type de la facturation :

- TAC : Code Traceur Accompagnement (adhesion)
- ASI : Accompagnement AVK entretien 1 année 1
- ASI : Accompagnement AVK entretien 2 année 1
- ASI : Accompagnement AVK entretien 3 année 1
- ASS : Accompagnement AVK entretien 1 année suivante
- ASS : Accompagnement AVK entretien 2 année suivante

AOD

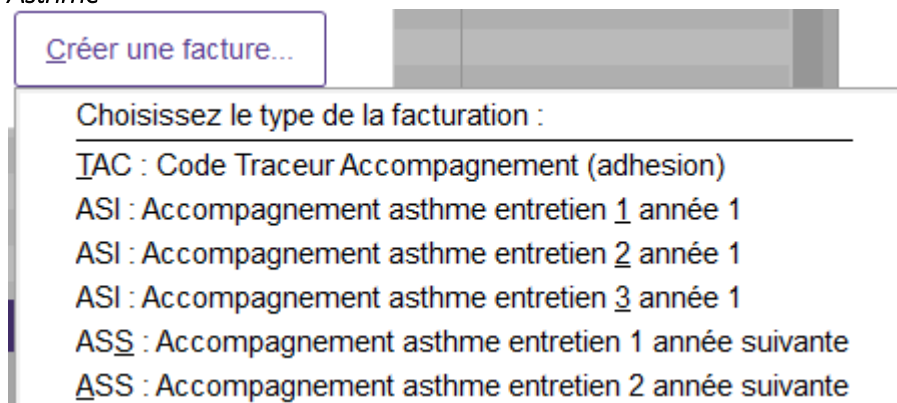


Créer une facture...

Choisissez le type de la facturation :

- TAC : Code Traceur Accompagnement (adhesion)
- ASI : Accompagnement AOD entretien 1 année 1
- ASI : Accompagnement AOD entretien 2 année 1
- ASI : Accompagnement AOD entretien 3 année 1
- ASS : Accompagnement AOD entretien 1 année suivante
- ASS : Accompagnement AOD entretien 2 année suivante

Asthme



Créer une facture...

Choisissez le type de la facturation :

- TAC : Code Traceur Accompagnement (adhesion)
- ASI : Accompagnement asthme entretien 1 année 1
- ASI : Accompagnement asthme entretien 2 année 1
- ASI : Accompagnement asthme entretien 3 année 1
- ASS : Accompagnement asthme entretien 1 année suivante
- ASS : Accompagnement asthme entretien 2 année suivante

Anticancéreux

[Créer une facture...](#)

Choisissez le type de la facturation :

IAC : Code Traceur Accompagnement (adhesion)

AC1 : Anticancéreux Long entretien 1 année 1

AC1 : Anticancéreux Long entretien 2 année 1

AC1 : Anticancéreux Long entretien 3 année 1

AC3 : Anticancéreux Long entretien 1 année suivante

AC3 : Anticancéreux Long entretien 2 année suivante

AC2 : Anticancéreux autre traitement entretien 1 année 1

AC2 : Anticancéreux autre traitement entretien 2 année 1

AC2 : Anticancéreux autre traitement entretien 3 année 1

AC4 : Anticancéreux autre traitement 1 année suivante

AC4 : Anticancéreux autre traitement 2 année suivante

BMP

[Créer une facture...](#)

1	3,04
1	2,22

Choisissez le type de la facturation :

IAC : Code Traceur Accompagnement (adhesion)

BMI : Bilan Médication entretien initial année 1

BMI : Bilan Médication Analyse et transmission au MT année 1

BMI : Bilan Médication entretien 2 année 1

BMI : Bilan Médication entretien 3 année 1

BMS : Bilan Médication entretien initial année suivante

BMS : Bilan Médication entretien 2 année suivante

6) renseignez la date d'ordonnance et de la facturation ;

7) Si l'entretien a été effectué par une téléconférence, vous pouvez facturer un nouveau **honoraires de la téléconsultation TPH** à partir du 01/11/2022 :

WinPharma ? ×

L'accompagnement de votre patient est effectué par télésoin ? Voulez-vous rajouter un acte Traceur Télésoins Pharmaciens ?

8) formatez et réglez la facture.

Exemples de facturation

Un code « **Entretien 1 AN1** » est utilisé pour le premier entretien pendant la première année d'accompagnement.

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

18,10 € 15,00 € Facture 3 (Ctrl+N)

Assuré

Nom HATTE

Prénom FRANCOISE

No.SS 2 54 19 75 115 314 14

Adresse CNDA

CP Ville 34170 CASTELNAU LE LEZ

Centre 01 349 9881 CPAM 34 CENTI

Tél Dom

Note

D. visite 11/11/21

Patient

Nom HATTE

Prénom EP FRANCOISE

Lien/Né(e) ASSURÉ 14/19/54 1 71 ans

Tél/E-mail

Code Rer CV TP

☒ Mutu

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat

N° Adh Mutu

Droits CV

Prescripteur

Nom JULIAD

Prénom

Hôpital LIBÉRAL

RPPS 9970000453 6

ID / Finess TE S T0037 6

Spéc PHARMACIEN Libe

Tél +33654987984

Dates

Date/orig ord 03/02/25

Date fac 03/02/25

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	*Asthme entretien 1 AN1		0	0	ASI	0,0	15,00	15,00	0,00	1	15,00

Un code « **Entretien 2 AN SUIV** » est utilisé pour le deuxième entretien lors des années suivantes.

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

18,10 € 20,01 € Facture 3 (Ctrl+N)

Assuré

Nom HATTE

Prénom FRANCOISE

No.SS 2 54 19 75 115 314 14

Adresse CNDA

CP Ville 34170 CASTELNAU LE LEZ

Centre 01 349 9881 CPAM 34 CENTI

Tél Dom

Note

D. visite 11/11/21

Patient

Nom HATTE

Prénom EP FRANCOISE

Lien/Né(e) ASSURÉ 14/19/54 1 71 ans

Tél/E-mail

Code Rer CV TP

☒ Mutu

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat

N° Adh Mutu

Droits CV

Prescripteur

Nom JULIAD

Prénom

Hôpital LIBÉRAL

RPPS 9970000453 6

ID / Finess TE S T0037 6

Spéc PHARMACIEN Libe

Tél +33654987984

Dates

Date/orig ord 03/02/25

Date fac 03/02/25

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	*Asthme entretien 2 AN SUIV		0	0	ASS	0,0	20,00	20,00	0,00	1	20,00
2	*Traceur Télésoins Pharmaciens		0	0	TPH	0,0	0,01	0,01	0,00	1	0,01

6 Facturation pour les périodes avant le 08.01.2025 (facturation annuelle)

Si vous avez des factures non-payées datant avant le 08.01.2025, vous pouvez toujours les payer en modifiant la date de facturation.

Pour cela il est possible de choisir l'un de 2 moyens de facturation décrits ci-dessous.

Moyen 1

1. Dans la fenêtre principale, renseignez la date avant le 08.01.2025.

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

0,00 € Facture 2 (Ctrl+N)

Assuré

Nom: HATTE

Prénom: FRANCOISE

No.SS: 2 54 19 75 115 314 14

Adresse: CNDA

CP Ville: 34170 CASTELNAU LE LEZ

Centre: 01 349 9881 CPAM 34 CENTI

Tél Dom:

Note:

D. visite: 04/02/25

Patient

Nom: HATTE

Prénom: **EP** FRANCOISE

Lien/Né(e): ASSURÉ 14/19/54 1 71 ans

Tél/E-mail:

Code Rei: CV TP

☒ Mytu

PH4 PH7 NR LPP Base PH2

Contrat:

N° Adh Mutu:

Droits: CV

Prescripteur

Nom: JULIAD

Prénom:

Hôpital: LIBÉRAL

RPPS: 9970000453 6

ID / Finess: TE S T0037 6

Spéc: PHARMACIEN Libe

Tél: +33654987984

Dates

Date/orig ord: 04/02/24

Date fac: 04/12/24

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1		0		0			0,00	0,00	0,00	1	

2. Ensuite cliquez sur l'icône d'EP dans la zone Patient et sélectionnez le type d'accompagnement.

3. Les anciens codes d'accompagnement seront proposés, sélectionnez le code requis.

FACTURATION

TITULAIRE

0,00 € Facture

Assuré

Nom HATTE
Prénom FRANCOISE
No.SS 2 54 19 75 115 314
Adresse CND
CP Ville 34170
Centre 01 349 9881
Tél Dom
Note
D. visite 04/02/25

Ordonnance

Entretiens pharmaceutiques : HATTE FRANCOISE

1. AVK 2. Asthme 3. BPM 4. Anticancéreux

Ordonnances patient : Date d'inscription : 04/02/25 Pharmicien : DELOBELLE JEAN-RENE

Date	Facture	Ordonn...	Opéra...	Code13Réf	Nom	Q...	Médecin
04/02/25	250000010	04/02/25	TITULAIRE	34009 3356430	8 SINTROM 4MG CPR BT30	1	

Pharmacien : DELOBELLE JEAN-RENE

Entretiens :

Pharmacien	Date planifiée	Date réelle
DELOBELLE JEAN-RENE	04/02/25	04/02/25

EP Le patient est adhérent EP dans ma Pharmacie

EP Le patient refuse les EP dans ma Pharmacie

Imprimer le bulletin

Imprimer les fiches de suivi patient

[Ameli.fr](#)

Fermer

Ajouter Modifier Supprimer Créer une facture...

Choisissez le type de la facturation :
 IAC : Code Traceur Accompagnement (adhesion)
 ASI : Accompagnement anti-vitamine K Initial
 ASS : Accompagnement anti-vitamine K Suivant

FACTURATION

TITULAIRE

30,00 € Facture 2 (Ctrl+N)

Assuré

Nom HATTE
Prénom FRANCOISE
No.SS 2 54 19 75 115 314 14
Adresse CND
CP Ville 34170 CASTELNAU LE LEZ
Centre 01 349 9881 CPAM 34 CENTI
Tél Dom
Note
D. visite 04/02/25

Patient

Nom HATTE
Prénom FRANCOISE
Lien/Né(e) ASSURÉ 14/19/54 1 71 ans
Tél/E-mail
Code Rer CV TP
Mtu
Contrat PH4 PH7 NR LPP Base PH2
N° Adh Mutu
Droits CV

Prescripteur

Nom JULIAD
Prénom
Hôpital LIBÉRAL
RPPS 9970000453 6
ID / Finess TE S T0037 6
Spéc PHARMACIEN Libé
Tél +33654987984

Dates

Date/orig ord 04/02/24
Date fac 04/02/24

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	*Accompagnement anti-vitamine K Suivant		0	0	ASS	0,0	30,00	30,00	0,00	1	30,00

Moyen 2

1. Sélectionnez le nouveau code en facturation :

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

167,23 € 20,00 € Facture 3 (Ctrl+N)

Assuré

Nom: HATTE
Prénom: FRANCOISE
No. SS: 2 54 19 75 115 314 14
Adresse: CNDA
CP Ville: 34170 CASTELNAU LE LEZ
Centre: 01 349 9881 CPAM 34 CENTI
Tél Dom:
Note:
D. visite: 03/02/25

Patient

Nom: HATTE
Prénom: FRANCOISE
Lien/Né(e): ASSURÉ 14/19/54 1 71 ans
Tél/E-mail:
Code Rer: CV TP
Mutu:
Contrat:
N° Adh Mutu:
Droits: CV

Prescripteur

Nom: JULIAD
Prénom:
Hôpital: LIBÉRAL
RPPS: 9970000453 6
ID / Finess: TE S T0037 6
Spéc: PHARMACIEN Lib
Tél: +33654987984
Dates:
Date/orig ord: 04/02/25
Date fac: 04/02/25

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	*AVK entretien 3 AN1		0	0	ASI	0,0	20,00	20,00	0,00	1	20,00

2. Modifiez la date de facturation pour celle avant le 08.01.2025 :

FACTURATION

TITULAIRE

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

20,00 € Facture 2 (Ctrl+N)

Assuré

Nom: HATTE
Prénom: FRANCOISE
No. SS: 2 54 19 75 115 314 14
Adresse: CNDA
CP Ville: 34170 CASTELNAU LE LEZ
Centre: 01 349 9881 CPAM 34 CENTI
Tél Dom:
Note:
D. visite: 04/02/25

Patient

Nom: HATTE
Prénom: FRANCOISE
Lien/Né(e): ASSURÉ 14/19/54 1 71 ans
Tél/E-mail:
Code Rer: CV TP
Mutu:
Contrat:
N° Adh Mutu:
Droits: CV

Prescripteur

Nom: JULIAD
Prénom:
Hôpital: LIBÉRAL
RPPS: 9970000453 6
ID / Finess: TE S T0037 6
Spéc: PHARMACIEN Lib
Tél: +33654987984
Dates:
Date/orig ord: 04/02/24
Date fac: 04/12/24

Ordonnance Posologie Fiche de travail Infos réassort

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	*Accompagnement anti-vitamine K Initial		0	0	ASI	0,0	50,00	50,00	0,00	1	50,00

3. En conséquence, le nouveau code d'accompagnement sera remplacé par l'ancien automatiquement.

7 Suivi des entretiens pharmaceutiques

1. Afin de tracer les clients ayant pris les produits AVK/AOD, des corticoïdes inhalés ou les médicaments anticancéreux lors de la période définie, utilisez la requête interne **Liste de clients éligibles à un Entretien Pharmaceutique** :

- allez dans le menu **Stock / Analyses Statistiques**,
- sélectionnez la requête **Liste des clients éligibles à un Entretien Pharmaceutique**,
- cliquez sur le bouton **Écran** pour visualiser la liste de tous abonnés potentiels de EP ;
- ou utilisez le bouton **Modifier** pour spécifier votre requête :

The screenshot shows a dialog box titled "Liste des clients éligibles à un Entretien Pharmaceutique... ? x". It contains several sections for configuring the query:

- Type EP:** A list of radio buttons for selecting criteria. The selected option is "Liste des clients ayant pris des antalgiques de palier II".
- Période de facturation:** Date selection fields. "du" is set to 17/02/24 and "au" is set to 17/02/25. There is also a checkbox for "Toutes les dates".
- Critère:** A dropdown menu currently set to "Tout les clients".
- Display Options:** A list of checkboxes for what data to show. "Afficher le numéro de téléphone" is checked, while others are unchecked.

Annotations on the left side of the dialog box:

- A. Sélectionnez un ou plusieurs types d'EPs.** (Points to the "Type EP" section)
- B. Spécifiez la période de facturation.** (Points to the "Période de facturation" section)
- C. Sélectionnez les données à afficher.** (Points to the "Display Options" section)

Annotation on the right side:

- D. Cliquez pour afficher la liste des clients correspondants.** (Points to the "Fin" button, which is highlighted with a red box)

- la liste des clients éligibles est affichée/imprimée sous forme du rapport.

8 Cas particuliers

Accompagnement aux femmes enceintes

Au cours de la grossesse, d'une manière générale, l'utilisation des médicaments doit être évitée. Cependant, une affection aiguë ou chronique peut nécessiter la prise en charge médicamenteuse de la patiente. Dans ce cas, il est important d'informer la femme enceinte sur le risque tératogène. (Portail Améli) La convention pharmaceutique signée le 9 mars 2022 permet désormais la réalisation et la valorisation d'entretiens dédiés aux femmes enceintes sur la prise en charge médicamenteuse.

Cet entretien ne rentre pas dans le schéma standard des entretiens pharmaceutiques. Pour chaque grossesse, il n'existe qu'un seul entretien qui sera facturé immédiatement, et ne demande pas d'inscription par le code TAC, ni aucun formulaire à signer.

Le nouveau produit est créé par la mise à jour produits :

Nom = ENTRETIEN FEMME ENCEINTE
 EAN = EFE
 TVA = 0%
 Prix Public = 5€ (Métropole) et 5.25 € (DROM)
 Vignette = 100%
 Code acte = EFE
 Prix Tarif = 0 €
 PECP = 0

ENTRETIEN FEMME ENCEINTE

Nom: ENTRETIEN FEMME ENCEINTE

Le code EAN = **EFE**
 Alphanumérique pour simplifier la recherche

EFE
 +10000286

La case Stock décochée

☐ Stock (non géré)

Rotation et Nb de Clients: n/a

PRIX PUBLIC: 5,00 €

Vignette = 100%
 TVA = 0 %
 Code acte = **EFE**

Prix Public = 5 €

Vignette: 100% TVA: 0,0 Contenance:

1. Stock 2. Vente 3. Achat 4. Délivrance 5. Rayon 6. Classif 7. Unités 8. Histo 9. Doc 10. Conditionnements promos

Base rembt: 0,00 € EUR ☐ IFR

Code Acte: **EFE**

Modalités de facturation

Prescripteur : il faut vous identifier en tant que prescripteur et exécutant

La rémunération pour la réalisation de l'entretien s'effectue en saisissant la ligne :

ENTRETIEN FEMME ENCEINTE (EFE) valorisé à 5€

À noter : pour être valide, ce code acte doit être facturé seul, c'est-à-dire indépendamment de toute autre facturation (médicaments, LPP...).

The screenshot displays the 'FACTURATION' software interface. It is divided into three main sections: 'Assuré' (Patient), 'Patient', and 'Prescripteur'. The 'Assuré' section shows the patient's name 'ESSAI', first name 'ALAIN', and a highlighted NIR number '1 42 19 02 905 105'. The 'Patient' section shows the patient's name 'ESSAI', first name 'AGNES', and date of birth '25/12/1996'. The 'Prescripteur' section shows the prescriber's name 'PHARMACE', first name 'TEST', and a highlighted date '16/11/2022'. A table at the bottom shows the billing details for 'ENTRETIEN FEMME ENCEINTE' with a code 'EFE' and a value of '5.00'. Annotations with arrows point to specific fields: 'Renseigner le NIR du patient' points to the NIR field; 'Le pharmacien est déclaré en tant que prescripteur' points to the 'Prescripteur' section; 'Saisir le code rapide EFE (Entretien Femme Enceinte)' points to the 'EFE' code in the table; and 'La date de réalisation de l'entretien comme date d'exécution.' points to the date field in the 'Prescripteur' section.

Formatez la facture en indiquant la nature d'assurance.

Le taux de prise en charge de ce code par l'Assurance Maladie est de 70 % ou de 100 % si l'assurée est couverte par l'assurance maternité.

- Nature d'assurance « Maladie »

Formater la facture

FACTURE Sécurité Tiers Payant 16/11/2022 ord. 16/11/2022 CV TP ESSAI AGNES	01-349-9881 CPAM 34 CENTRE 988 A Payer par le client TOTAL FACTURE	3,50 1,50 5,00
--	--	----------------------

Etat de la facture : FSC

Nature d'assurance « Maladie »

Type de Facture

Facture Sécurisée	Facture Dégradée
Facture Sécurisée Sans CV	Subro Classique

Nature d'Assurance

1. Maladie	2. Maternité
3. Accident du Travail	4. SMG

Payeur

5. Tiers Payant Intégral	6. Le Client paye
--------------------------	-------------------

Pièces Justificatives

Justif AMO	C.A.S
Justif AMC	AP

Détails sur Nature d'Assurance Maladie

Accident de Droit Commun

Date accident

Cocher « Pas d'exonération »

Pas d'exonération

Stérilité / Pilules 15-16 (EXO 3)

- Nature d'assurance « Maternité »

Formater la facture

FACTURE Sécurité Tiers Payant 16/11/2022 ord. 16/11/2022 CV MATERNITE ESSAI AGNES	01-349-9881 CPAM 34 CENTRE 988 A Payer par le client TOTAL FACTURE	5,00 0,00 5,00
---	--	----------------------

Etat de la facture : FSC

Nature d'assurance « Maternité »

Type de Facture

Facture Sécurisée	Facture Dégradée
Facture Sécurisée Sans CV	Subro Classique

Nature d'Assurance

1. Maladie	2. Maternité
3. Accident du Travail	4. SMG

Payeur

5. Tiers Payant Intégral	6. Le Client paye
--------------------------	-------------------

Pièces Justificatives

Justif AMO	C.A.S
Justif AMC	AP

Détails sur Nature d'Assurance Maternité

Date conception

Scan de la prescription

La fiche règlementaire PDT-INF-722 précise :

« Actes habituels d'un PS prescrit sans prescription Certains cas d'usages métiers permettent à des PS prescrits de réaliser des actes sans ordonnance. Cela concerne par exemple des actes spécifiques d'accompagnement ou de suivi de patients par des pharmaciens, ou des infirmiers. Dans ces cas, il n'est pas nécessaire de passer par le processus SCOR ».

- Utilisez le bouton 'Scan Ordo non requis' dans la fenêtre de la numérisation des ordonnances :

Numérisation ? x

Sélectionnez le type de la pièce à numériser et à joindre à la facture ou au client en cours

Facture	Client
Ordonnance 1. Normale (F6) 2. Exception 4. Prévention 5. Vaccin grippe Scan Ordo non requis	Attestation Autre
Autre pièce 8. Autre pièce SCOR 9. Autre pièce non SCOR	Numériser en Recto/Verso Numériser en couleur
Visualiser les images (F8)	Annuler

Lorsque le pharmacien est déclaré en tant que prescripteur, le bouton « Scan Ordo non requis » apparaît

9 Liens AMELI

Informations utiles sur l'accompagnement des patients chroniques :

- [Documentations accompagnements Pharmaceutiques](#)
- [Aide à la facturation des EP](#)